



Recommandation 1180 (1992)¹

Participation des citoyens à la politique

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée se félicite de sa collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe dans l'organisation de la conférence « Politique et citoyens » (Budapest, 15-17 mai 1991).
2. Elle attire l'attention du Comité des Ministres sur la déclaration finale de la conférence et sur sa propre [Résolution 980 \(1992\)](#), qui prennent acte d'une attitude de plus en plus passive des citoyens européens vis-à-vis de la vie politique et soulignent la nécessité de reconnaître le rôle important des ONG dans le développement de la participation des citoyens.
3. Elle considère que la coopération entre le Conseil de l'Europe et les ONG doit contribuer à la promotion du rôle des ONG dans le fonctionnement des institutions démocratiques de leur pays.
4. Elle constate que les moyens mis à la disposition des ONG par le Conseil de l'Europe sont insuffisants, comme le sont ceux attribués au Centre européen de la jeunesse où les organisations apprennent à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de la société et des pouvoirs publics.
5. L'Assemblée recommande par conséquent au Comité des Ministres d'envisager un renforcement de ces moyens dans le prochain budget.

1. Discussion par l'Assemblée le 7 février 1992 (26e séance) (voir [Doc. 6537](#), rapport de la commission des relations parlementaires et publiques, rapporteur : Mme Haglund). Texte adopté par l'Assemblée le 7 février 1992 (26e séance).

